

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BROME-MISSISQUOI
VILLE DE SUTTON**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE SUTTON**

DATE : Lundi, le 28 juin 2010

HEURE : 19 h 30

LIEU : Hôtel de ville

Séance à laquelle étaient présents :

Madame la conseillère Dominique Parent et Messieurs les conseillers Laval Perreault, Louis Dandenault, Jules Piette et Sébastien Landry.

Absent : Monsieur le conseiller Charles Weldon.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Pierre Pelland, maire.

Me Pierre Ménard, directeur général, et Mme Renée Rouleau, greffière, étaient présents à la séance.

Il y avait 7 personnes dans l'assistance.

2010-06-282

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault
IL EST RÉSOLU :

QUE la séance soit déclarée ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-283

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil examinent l'ordre du jour de la présente séance.

Après délibérations,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. DEMANDE D'AVANT PROJET DE LOTISSEMENT : lots 1076, 1097, 1097-4, 1097-5 et 1097-6 (création de 14 lots et d'une rue)
4. PROJET SUTTON - M. DANIEL LAROSE :
 - 4.1 Résolution de la Ville requise pour la demande de délivrance d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)
 - 4.2 Entente entre M. Daniel Larose et la Ville
5. Dépôt du procès-verbal de correction du règlement no 189
6. Avis de motion : modification au règlement de contrôle intérimaire no 189 pour inclure le projet de règlement no 115-2 (version 28 juin 2010)
7. Demande pour un agent culturel au ministère de la Culture et du Patrimoine du Québec : autorisation de signature (directeur général)
8. Modification par résolution du règlement d'emprunt no 185-1
9. Dépôt du projet de règlement de zonage de la Ville de Sutton no 115-2, version modifiée
10. Dépôt du projet de règlement no 188, version modifiée
11. Période de questions
12. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

2010-06-284

DEMANDE D'AVANT-PROJET DE LOTISSEMENT : LOTS 1076, 1097, 1097-4, 1097-5 ET 1097-6 (CRÉATION DE 14 LOTS ET D'UNE RUE)

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la création de 14 lots et d'une rue, sur les lots P-1076, 1097, 1097-4, 1097-5 et 1097-06 ;

CONSIDÉRANT QUE les lots seront desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE les lots ont une dimension variant entre 800 mètres carrés et 15 515 mètres carrés ;

CONSIDÉRANT QUE la largeur des lots varie entre 15 et 21 mètres dans une pente de rue de 6% au maximum ;

CONSIDÉRANT QUE la rue se termine par un cul-de-sac de 35 mètres de diamètre ;

CONSIDÉRANT QUE la pente est nulle dans les 30 premiers mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction de maisons à prix modiques ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux dispositions du *Règlement no 406* de l'ancienne Ville de Sutton et aux dispositions du *Règlement no 116-1* ;

POUR CES MOTIFS,

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (no 10-05-61) **et d'approuver** l'avant-projet de lotissement, pour la création de 14 lots et d'une rue sur les lots P-1076, 1097, 1097-4, 1097-5 et 1097-6, incluant un rond-point de 35 mètres de diamètre et ce, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-285

PROJET SUTTON - M. DANIEL LAROSE : DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement domiciliaire proposé par M. Daniel Larose sur une partie des lots 1076, 1097, 1097-4 et les lots 1097-5 et 1097-6 situés entre les rues Western et Principale à Sutton, rencontre les exigences de l'ensemble des règlements de la Ville de Sutton ;

POUR CE MOTIF,

Sur la proposition de M. le conseiller Sébastien Landry
Appuyée par M. le conseiller Louis Dandenault
IL EST RÉSOLU :

DE CONFIRMER que la Ville de Sutton ne s'oppose pas à la délivrance du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), pour le projet de développement domiciliaire proposé par M. Daniel Larose sur une partie des lots 1076, 1097, 1097-4 et les lots 1097-5 et 1097-6 situés entre les rues Western et Principale à Sutton, Québec.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-286

PROJET SUTTON - PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE SUR UNE PARTIE DES LOTS 1076, 1097, 1097-4 ET LES LOTS 1097-5 ET 1097-6 : ENTENTE ENTRE M. DANIEL LAROSE ET LA VILLE DE SUTTON

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par M. le conseiller Sébastien Landry
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, une entente avec M. Daniel Larose à l'effet qu'il consent à remettre l'ensemble des infrastructures à la Ville de Sutton lorsque les travaux seront achevés pour le projet de développement domiciliaire sur une partie des lots 1076, 1097, 1097-4 et les lots 1097-5 et 1097-6 situées entre les rues Western et Principale à Sutton.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT NO 189

La greffière dépose le procès-verbal de correction du règlement no 189 qui se lit comme suit :

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 189
« Règlement de contrôle intérimaire de 2010
et remplaçant le règlement de contrôle intérimaire
numéro 179 »**

REMPACER LE 6^e ATTENDU QUE DU PRÉAMBULE PAR

:

« **ATTENDU QUE** la Ville a adopté le 18 juin 2009 le règlement de lotissement 116-1 et a adopté le 1^{er} février 2010 le projet de règlement de zonage no 115-2 et le premier projet de règlement relatif aux usages conditionnels no 188, le tout en concordance avec les orientations du règlement portant sur le plan d'urbanisme no 114-1 ; »

REMPACER AUX ARTICLES 5.1; 5.2 c) ; 5.3 c) ; 6.1 ; 7.3 et 8.1 :

« 188-1 » par « 188, version modifiée, »

REMPACER À L'ARTICLE 5.3 a) :

« au règlement » par « au projet de règlement »

REMPACER À L'ARTICLE 5.3 c) :

« au règlement » par « au premier projet de règlement »

REMPACER À L'ARTICLE 7.1

« texte du règlement » par « texte du projet de règlement »

REMPACER À L'ARTICLE 7.2 :

« le 19 mai 2009 » par « le 18 juin 2009 »

REMPACER À L'ARTICLE 7.3 :

« texte du règlement » par « texte du premier projet de règlement »

REMPACER L'ARTICLE 9 PAR LE SUIVANT :

« 9.1 Le texte du règlement 116-1, adopté par le conseil le 18 juin 2009, est

annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

- 9.2 Le texte du projet de règlement 115-2, adopté par le conseil le 1^{er} février 2010, est annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.
- 9.3 Le texte du premier projet de règlement 188, adopté par le conseil le 1^{er} février 2010, version modifiée, est annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante. »

Signé ce 28^{ième} jour du mois de juin 2010
Renée Rouleau, greffière

2010-06-287

AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT NO 189-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NO 189 POUR INCLURE LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 115-2 (VERSION 28 JUIN 2010)

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Laval Perreault qu'à une prochaine séance du conseil, il ou un autre membre du conseil présentera pour adoption le règlement numéro 189-1 modifiant le règlement de contrôle intérimaire no 189 pour inclure le projet de règlement no 115-2 (version du 28 juin 2010).

2010-06-288

DEMANDE POUR UN AGENT CULTUREL AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE DU QUÉBEC : AUTORISATION DE SIGNATURE (DIRECTEUR GÉNÉRAL)

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents de demande pour un agent culturel présentée au ministère de la Culture et du Patrimoine du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2010-06-289

MODIFICATION PAR RÉOLUTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 185-1

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Sutton a reçu une lettre datée du 11 juin 2010 confirmant la subvention de 1 060 710. \$ répartie sur quatre (4) ans, signée par M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a choisi d'affecter la totalité de la subvention au règlement no 185-1 décrétant l'acquisition d'équipement relatif à la mise à niveau du traitement de l'eau potable pour le secteur desservi du Mont Sutton, des dépenses s'élevant à 1 129 000. \$ et un emprunt jusqu'à concurrence de 1 129 000. \$;

Sur la proposition de Mme la conseillère Dominique Parent
Appuyée par M. le conseiller Laval Perreault

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le règlement no 185-1 décrétant l'acquisition d'équipement relatif à la mise à niveau du traitement de l'eau potable pour le secteur desservi du Mont Sutton, des dépenses s'élevant à 1 129 000. \$ et un emprunt jusqu'à concurrence de 1 129 000. \$ *par le remplacement de l'article 8 suivant :*

Article 8

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement la totalité de la subvention autorisée par le ministre Laurent Lessard en date du 11 juin 2010 pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement, tel que décrit à l'annexe " C ".

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Adoptée à l'unanimité

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE SUTTON NO 115-2, VERSION MODIFIÉE

La greffière dépose le projet de règlement de zonage de la Ville de Sutton no 115-2 (version du 28 juin 2010).

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 188 RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS, VERSION MODIFIÉE

La greffière dépose le projet de règlement no 188 relatif aux usages conditionnels (version du 3 mai 2010).

PÉRIODE DE QUESTIONS

2010-06-290

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Laval Perreault
Appuyée par Mme la conseillère Dominique Parent
IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20 heures.

Adoptée à l'unanimité

Pierre Pelland
Maire

Renée Rouleau
Greffière